

Outside living INDUSTRIES

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 260 464,50 euros
Siège social : 75 avenue Parmentier - 75011 PARIS
RCS PARIS 461 500 233

Paris, le 15 février 2011

INFORMATION FINANCIERE TRIMESTRIELLE AU 31 DECEMBRE 2010

I- Chiffre d'affaires

Les chiffres d'affaires publiés par le Groupe OLIN sont nets des remises de fin d'année reversées aux distributeurs et excluent le chiffre d'affaires interne au groupe.

Au 31 décembre 2010 (trois mois d'activité), le chiffre d'affaires net hors groupe des activités poursuivies se présente comme suit (comparé au 31 décembre 2009) :

(en milliers d'euros)

Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 31/12/10	France	Allemagne	Benelux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	1 042	6 519	1 108	8 669
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)				
Troisième trimestre (avril, mai, juin)				
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
TOTAL	1 042	6 519	1 108	8 669

Chiffres d'affaires des activités poursuivies au 31/12/09	France	Allemagne	Benelux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	670	5 957	1 121	7 748
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)				
Troisième trimestre (avril, mai, juin)				
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
TOTAL	670	5 957	1 121	7 748

Evolution période N % N-1 et par pays	France	Allemagne	Benelux	Total
Premier trimestre (octobre, novembre, décembre)	+55,52%	+9,43%	-1,16%	+11,89%
Deuxième trimestre (janvier, février, mars)				
Troisième trimestre (avril, mai, juin)				
Quatrième trimestre (juillet, août, septembre)				
TOTAL	+55,52%	+9,43%	-1,16%	+11,89%

▪ **France :**

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2010-2011 progresse de +55,52% par rapport à celui de l'exercice précédent (+372 K€ en valeur).

Cette progression doit être nuancée : la société OLIN rappelle en effet que le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010 (qui sert de comparatif) avait été pénalisé par un démarrage tardif de la saison et par des tensions sur l'approvisionnement des piscines.

Le chiffre d'affaires net du périmètre « France » représente 12,02% du chiffre d'affaires net du groupe à fin décembre 2010, contre 8,65% à fin décembre 2009.

▪ **Allemagne :**

En termes de chiffre d'affaires, le périmètre « Allemagne » est en progression de +9,43% comparé au 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010 (+562 K€ en valeur).

Il est toutefois rappelé que l'activité commerciale du 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010 avait été impacté par des conditions climatiques particulièrement rudes ayant entraîné une baisse de son chiffre d'affaires de -9,21% par rapport au premier trimestre de l'exercice 2008-2009.

Ainsi, le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2010-2011 revient à un niveau quasi identique à celui qui avait été réalisé au premier trimestre de l'exercice 2008-2009.

Le chiffre d'affaires net du périmètre « Allemagne » représente 75,19% du chiffre d'affaires net du groupe à fin décembre 2010, contre 76,88% à fin décembre 2009.

▪ **Benelux :**

Le chiffre d'affaires du périmètre « BeNeLux » est stable comparé au 1^{er} trimestre de l'exercice précédent (- 13 K€ en valeur). Toutefois la société OLIN constate une progression du chiffre d'affaires des marchés nationaux alors que l'activité « Export », gérée à partir de cette zone, est en régression.

Le chiffre d'affaires net du périmètre « BeNeLux » représente 12,79% du chiffre d'affaires net du groupe à fin décembre 2010, contre 14,47% à fin décembre 2009.

▪ **Conclusion :**

En global, le chiffre d'affaires du groupe progresse de +11,89% (+ 921 K€ en valeur) comparé au 1^{er} trimestre de l'exercice 2009-2010.

Il est rappelé que le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre représente habituellement entre 11,50 % et 12,50 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

II- Description générale des conditions d'exercice de l'activité

La restructuration des filiales opérationnelles du Groupe OLIN et les dernières mesures destinées à parfaire le plan de restructuration général du Groupe (i.e. simplification/rationalisation des circuits logistiques, réduction des effectifs, etc.) sont à présent achevées.

Du coté financier, OLIN SA étudie les conditions et modalités de restructuration de sa dette « haut bilan » ainsi que la reconstitution de ses fonds propres (voir § 4.1 et § 4.2 ci-après).

Du point de vue de l'activité commerciale, le Groupe constate que ses clients de la grande distribution anticipent leurs commandes afin de ne plus connaître les difficultés d'approvisionnement de l'exercice précédent.

III- Opérations et évènements importants survenus au cours du trimestre écoulé et jusqu'à la publication du présent communiqué

3.1- Litige Vitou – Domophi

Par acte extrajudiciaire délivré le 5 octobre 2009, Monsieur Dominique VITOU et la société DOMOPHI, estimant avoir été indûment privés d'une partie substantielle de leurs droits de vote lors de l'assemblée générale mixte de la Société du 15 mai 2009, ont assigné la société OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ainsi que Messieurs Bernard ROQUES et Jérémie SURCHAMP devant le Tribunal de Commerce de Paris aux fins notamment de :

*« (...) - Dire et juger que la décision du Bureau de l'Assemblée Générale de la société Outside Living industries du 15 mai 2009 est nulle ou, pour le moins infondée ;
- Prononcer, en tout état de cause, la nullité des délibérations de l'Assemblée Générale de la société Outside Living Industries du 15 mai 2009 ; (...) ».*

C'est à l'occasion de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2009 que les actionnaires de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA avaient :

- décidé une réduction de capital motivée par des pertes et modifié corrélativement les statuts de la Société (12ème et 13ème résolutions) ;
- délégué au Directoire la compétence pour augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximum de 19,5 M€ par voie d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital (14ème et 15ème résolutions).

Ces délégations financières devaient permettre au Directoire de préparer et réaliser la recapitalisation de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA prévue par le protocole de conciliation du 16 avril 2009.

Par jugement en date du 13 octobre 2010, rendu en premier ressort, le Tribunal de Commerce de Paris :

- a annulé la décision par laquelle le Bureau de l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, le 15 mai 2009, décidé que les actions détenues par Monsieur Dominique VITOU et

DOMOPHI SAS seraient privées du droit de vote à concurrence de la fraction dépassant 5% du capital, leur participation cumulée étant ainsi limitée à 5% des actions composant le capital social de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA ;

- a annulé les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptées, le 15 mai 2009, en la forme extraordinaire ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU la somme de 1.000 euros à titre de dommages et intérêts ;
- a condamné la Société à payer à Monsieur Dominique VITOU et DOMOPHI SAS la somme totale de 5.000 euros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;
- a condamné la Société aux entiers dépens.

La Société a interjeté appel de ce jugement le 17 novembre 2010. L'affaire est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris.

3.2- Résiliation anticipée du bail du site logistique de Nieppe (59)

Le 31 janvier 2011, le groupe OLIN SA a obtenu la résiliation anticipée du bail portant le site logistique de Nieppe (59).

Il est rappelé que NORTLAND, filiale de OLIN SA, avait pris à bail commercial un entrepôt situé à Nieppe pour une durée expirant le 23 mars 2017. Ce bail comportait une période ferme venant à échéance le 24 août 2012 et stipulait un loyer annuel hors charges locatives de 535 K€.

Suite à la réorganisation de la logistique du Groupe OLIN en France intervenue au cours du premier semestre de l'exercice 2009-2010, l'entrepôt de Nieppe a été vidé de tout stock en mars 2010.

Au cours du deuxième semestre de l'exercice 2009-2010, NORTLAND a sensiblement allégé les charges qu'elle supportait au titre de ce contrat en se dégageant du bail d'une partie des locaux.

A la clôture du 30 septembre 2010, le bail « résiduel » (correspondant aux surfaces dont NORTLAND n'a pu se dégager à la date d'arrêté des comptes) avait été identifié comme un « contrat onéreux » et une provision de 346 K€, couvrant les loyers et les charges jusqu'à la fin du bail « résiduel », a été comptabilisée.

L'accord de résiliation anticipée du bail, signé le 31 janvier 2011, libère le Groupe OLIN de toute obligation vis à vis du bailleur à compter du 1er février 2011, sauf à honorer le paiement des sommes dues jusqu'à cette date.

IV- Point sur la situation financière de OLIN SA et du Groupe au cours du trimestre écoulé et jusqu'à la publication du présent communiqué

4.1- Signature du Protocole de rachat des créances détenues par les Banques « haut de bilan » sur OLIN SA en date du 21 octobre 2010

Il est rappelé qu'aux termes d'un protocole en date du 21 octobre 2010 conclu entre OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA et ses partenaires financiers, les Banques « haut de bilan » sont convenues de céder, avec une décote, à la société EUROCREANCES (filiale de EFFI INVEST I, actionnaire de la Société), Monsieur Jean-Luc HEYMANS et Monsieur Georges TOURNIER (membres du directoire de la Société) la totalité des créances qu'elles détenaient sur OLIN SA au titre du Crédit de Consolidation et du Crédit Karibu (dont le montant total en principal s'élève au 21 octobre 2010 à 19,7 M€), dont les échéances de remboursement (en principal) étaient gelées jusqu'au 31 janvier 2011 en application du protocole de conciliation du 16 avril 2009 et son avenant du 29 janvier 2010.

Aux termes de ce nouvel accord, qui n'affecte ni le principal ni les taux d'intérêts des dettes cédées, les cessionnaires se sont engagés à ne pas solliciter de la Société le remboursement des créances cédées par les Banques si un tel paiement s'avérait contraire aux besoins de trésorerie nécessaires à son exploitation.

Parallèlement, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont marqué leur accord de principe pour poursuivre l'étude des modalités suivant lesquelles ils pourraient incorporer au capital de OLIN SA leurs créances de compte-courant (à savoir : les avances consenties pour un montant total en principal de 2,48 M€ ainsi que les créances de remboursement de l'emprunt obligataire arrivé à maturité le 21 septembre 2010 dont le montant en principal s'élève à 11,9 M€).

A cette occasion, D&P PME IV et EFFI INVEST I ont accepté de ne pas solliciter le remboursement, même partiel, de tout ou partie d'une de leurs créances qui n'aurait pu être capitalisée et ce tant (i) que les créances cédées par les Banques n'auront pas été remboursées en totalité par OLIN SA et (ii) que la capacité financière de cette dernière ne le permettra pas.

Les actes de cession des créances ont été signés le 17 novembre 2010.

La Société précise qu'elle continue d'étudier les modalités d'une restructuration de ses dettes « haut de bilan » et, plus généralement, toutes les solutions qui lui permettraient de renforcer à terme, et de manière pérenne, ses fonds propres et assainir sa situation financière.

4.2- Rachat de la dette bancaire de Nortène Tunisie par OLIN SA

Nortène Tunisie, filiale de OLIN SA, avait contracté, courant 2004, un emprunt de 1 million d'euro auprès d'une banque française. OLIN SA était caution solidaire de Nortène Tunisie.

Suite aux difficultés financières du groupe, les échéances de cet emprunt ont été gelées en application des stipulations du protocole de conciliation signé le 21 décembre 2006, et homologué le 27 décembre 2006 par le Tribunal de Commerce de Nanterre.

Le solde de la dette de Nortène Tunisie vis à vis de la banque, soit 0,6 million d'euro a fait l'objet d'un rachat, avec décote, par OLIN SA ; les actes de cession de créance ont été signés le 4 février 2011.

Le règlement du prix de cession sera effectué en deux échéances, la première intervenant à la signature des actes et le seconde au plus tard fin novembre 2011.

4.3- Evolution de la situation financière de la Société et du Groupe depuis le 30 septembre 2010

Depuis la clôture du 30 septembre 2010, la situation financière de la Société et Groupe n'a pas connu d'évolution significative autre que celle présentée aux paragraphes 4.1 et 4.2 ci-dessus.

♦ Trésorerie au 31 décembre 2010

La situation de trésorerie nette consolidée du Groupe au 31 décembre 2010 s'établit à 1.014 K€, contre 701 K€ au 30 septembre 2010.

♦ Conditions d'emprunt et structure de financement du Groupe au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, les lignes de crédits de campagne des sous-groupes opérationnels, Karibu et Ubbink Garden BV, étaient suffisantes et ces dernières respectaient leurs covenants bancaires.

A propos de OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA :

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA (anciennement dénommée NORTENE) est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance dont les actions sont cotées sur l'Eurolist de NYSE EURONEXT sous le code ISIN FR 0006626032 et le mnémonique NORT.

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES SA est la société tête du Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES, constitué de 3 principales filiales, chacune spécialisée dans un domaine spécifique lié à l'art de vivre à l'extérieur au travers des marques KARIBU®, UBBINK®, NORTLAND® et AKANUA®.

Le Groupe OUTSIDE LIVING INDUSTRIES est présent dans une quarantaine de pays à travers des filiales commerciales, des agents ou des bureaux de représentation, ce qui lui permet d'analyser en permanence les évolutions des marchés et d'anticiper les attentes des consommateurs.

Ses départements de recherche et développement, ses bureaux de design et de stylisme et ses bases de données assurent au Groupe une capacité à proposer des produits de qualité, respectueux de l'environnement et à la pointe de l'innovation.

Contacts :

Jean-Luc HEYMANS

Président du Directoire

E-mail : jlheyman@olin-holding.com

Georges TOURNIER

Directeur Général

E-mail : gtournier@olin-holding.com

Plus d'informations sur le site Internet www.outsideliving.com